

*Sentiers pédestres**

Sentiers pédestres.....4.0 km.....1h30

*Pistes de ski nordique**

La Digue secondaire.....5.5 km.....1h00

La Maxime.....8.1 km.....2h00

La Pinède.....10.5 km.....3h00

La Pointe.....6,2 km.....1h30

Le Grand tour (par le nord).....18.1 km.....5h00

*Sentiers de raquette**

La Forestière (balisé en bleu).....5.2 km.....2h00

La Digue principale (balisé en jaune).....2.0 km.....0h45

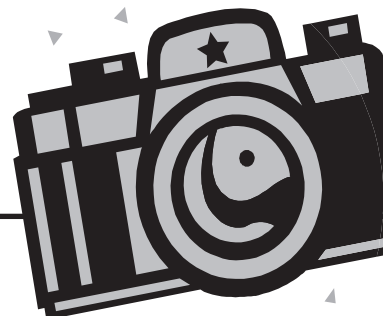
La Rivière (balisé en rouge).....2.5 km.....1h00

* **Aller-retour.** Départ au pavillon de la plage.



Des boissons chaudes sont disponibles
au pavillon de la plage.

Laissez-vous tenter !



Date limite :
le 15 janvier 2011

Concours de photos

Mon parc à mon image !

Le parc national de la Yamaska désire partager les merveilleuses images captées par la clientèle mettant en valeur les richesses et les charmes de son parc.

Des prix forts intéressants à remporter tels que des certificats cadeaux d'une valeur de 150 \$!

Consultez notre site Internet pour les règlements et les modalités de participation.

www.parcsquebec.com

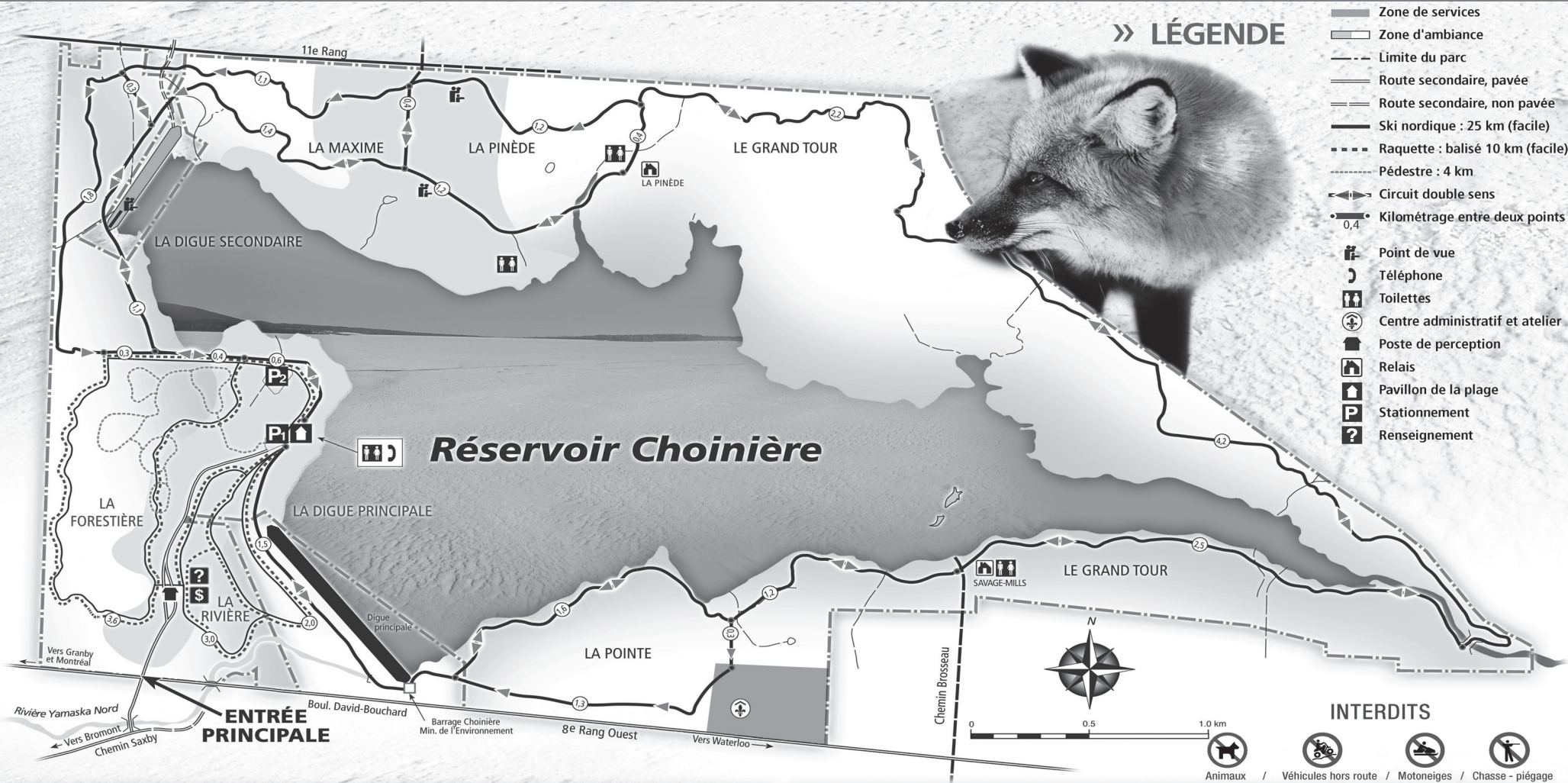
Abonnez-vous à notre bulletin électronique :
parc.yamaska@sepaq.com



Parc national
de la Yamaska

Conserver. Protéger. Découvrir.

Parc national de la Yamaska



PRUDENT DE NATURE !

Les activités hivernales en plein air comme le ski nordique et la raquette peuvent comporter certains risques. Vous devez donc vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de connaître et respecter vos capacités physiques. À noter que le ski nordique est une activité sur piste non tracée et non patrouillée.

POUR VOTRE SÉCURITÉ

- Soyez bien informés des prévisions météorologiques;
- Partez en groupe d'au moins deux personnes;
- Informez un proche de l'itinéraire et de la durée de votre excursion;
- Ayez de l'eau, de la nourriture et des vêtements chauds supplémentaires;
- Vérifiez le bon état de votre équipement;
- Demeurez en tout temps sur les sentiers aménagés balisés;
- Respectez la signalisation et les avis d'interdiction.

RÉSERVOIR CHOINIÈRE

Sur le réservoir Choinière les déplacements sur un plan d'eau en hiver comportent des risques en raison des conditions variables de la glace. **Aucune vérification n'est faite de l'état de la glace sur ce plan d'eau. Votre sécurité, c'est votre responsabilité.**

SOYEZ PRUDENT // EN CAS D'URGENCE : 911

//////////////////// AUTORISATION D'ACCÈS //////////////////////

En vertu du Règlement sur les parcs nationaux, tous les usagers qui circulent dans le parc doivent être en possession d'une autorisation d'accès ou de la carte annuelle d'accès.

//////////////////// HEURES D'OUVERTURE : 8H À 16H //////////////////////